

REGLEMENT

FESTIVAL INTERNATIONAL DE COURTS METRAGES « *Des Courts en fête* »

Du 1er juin au 31 août 2026

Le Festival de courts métrages *Des Courts en Fête*, constitué de deux soirées compétitives, sera itinérant en Corse et délocalisé en plusieurs sites du territoire national continental.

1/ Le festival est organisé par l'association Cinémotion de Porto-Vecchio qui organise directement le festival à Porto-Vecchio et sa région.

Elle a pour partenaires, en Corse et sur le continent, des personnes privées, des associations et municipalités, pour lesquelles elle administre la manifestation.

2/ Les candidats devront impérativement inscrire leur(s) film(s) sur le site de la Plateforme : www.filmfestplatform.com

Important : les liens de visionnage ne seront pas pris en compte pour les présélections du festival.

3/ Les sites de diffusion concernés par le festival sont : Porto-Vecchio, Bonifacio, Sotta, Chisà, Ile Rousse, Levie et Marignana pour la Corse ; Lorgues (Var), Tronget et La Chabanne (Allier), Lonrai (Orne), Compeyre (Aveyron)

4/ Ce festival a pour but de présenter et d'aider à faire connaître des courts métrages de productions récentes.

5/ Ce festival est ouvert aux films français ou étrangers produits en 2025 et 2026 :

- fictions de 20 mn maximum (générique compris)***
- Toutes les œuvres avec dialogues devront être francophones ou sous-titrées en français.***

>> Sont exclus les vidéo d'art et films expérimentaux ainsi que les films d'entreprises, les documentaires et les films publicitaires.

Deux Prix sont décernés : un Prix du Jury décerné par les jurys professionnels réunis par chaque partenaire. Un Prix du Public déterminé par les votes du public à l'issue des projections. Ces deux prix seront dotés.

6/ Le comité de sélection sera composé des membres des associations et des représentants des municipalités partenaires.

Les décisions du comité de sélection concernant la liste des œuvres retenues pour la compétition seront directement communiquées aux réalisateurs ou producteurs au plus tard le 15 mai 2026.

7/ La diffusion des œuvres sélectionnées se fera à partir de fichiers transférés via serveur exclusivement.

8/ Les Ayants droit, producteurs et réalisateurs, consentent à la diffusion des œuvres sélectionnées, sans percevoir en retour de droits de diffusion des différents partenaires du festival, pendant la durée de celui-ci.

Les producteurs ou ayants droit donnent leur accord à titre gracieux pour la reproduction et la diffusion éventuelles de photographies ou d'extraits (limités à 10% de la durée total de l'œuvre et inférieurs dans tous les cas à 1mn) présentés pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, chaînes de télévision et réseau internet. Pour tout autre cas l'autorisation des ayants droit sera demandée.

9/ Les réalisateur ou distributeurs s'engagent à fournir les documents nécessaires à la promotion et réalisation de la manifestation (photos, articles, dossier de presse etc,...).

10/ En cas de problème majeur, indépendant de leur volonté, les organisateurs (Association Cinémotion et ses partenaires) se réservent le droit d'annuler la manifestation sur leurs sites.

11/ l'association **Cinémotion** est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée des participants.

12/ L'inscription au festival « **Des Courts en fête** » implique l'acceptation pleine et entière au présent règlement.

Association CinéMotion, M. Dorangeon Thierry, Lot 3 sagghimu, route d'Arca,
20137 PORTO-VECCHIO - 06 24 31 11 56
Mail: cinema.portovecchio@orange.fr/programmation@complexe-galaxy.com
- Siret: 53082938100017 - APE: 9499Z